

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1086-01-2020

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1086-01-2020, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1086-2020  
RELATIF AU PROGRAMME « RESTAURATION DES BÂTIMENTS DE L'INVENTAIRE DU  
PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE BROMONT ».**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville [www.bromont.com](http://www.bromont.com).

Bromont, ce 5<sup>e</sup> jour d'août 2020.

La greffière par intérim,



Ève-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques par intérim